

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

ÉCOCENTRES SITUÉS À ACTON VALE ET À SAINT-HYACINTHE OUVERTURE LE SAMEDI 16 AVRIL

Saint-Hyacinthe, le 9 mars 2016 – Les écocentres de la Régie, situés à Acton Vale et à Saint-Hyacinthe ouvriront leurs portes le samedi 16 avril prochain à moins que les conditions climatiques ne le permettent pas.

Les écocentres sont situés au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale et sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Les sites seront ouverts tous les samedis et les dimanches de 8 h 30 à 16 h 30, du 16 avril au 27 novembre 2016.

Nouveau : Dans le but d'améliorer les services offerts aux citoyens de toutes ses municipalités membres, le site de Saint-Hyacinthe sera également ouvert tous les vendredis, de 8h30 à 16h30 à compter du 22 avril.

Les **matières admissibles** sont : les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), la brique, les résidus informatiques et électroniques, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition. Pour une question de logistique, seules les remorques de 4 pieds x 8 pieds ou moins sont acceptées au site. De plus, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (*pick-up*) ne sont pas acceptés au site pour cette même raison. **Aucun entrepreneur n'est admis sur ces sites pour disposer des résidus provenant de ses opérations.**

CONTRIBUEZ À RÉDUIRE LES FILES D'ATTENTE...

Il est important de contribuer à réduire les files d'attente... Comment ?

- En triant les matières avant d'arriver aux écocentres.
- En se faisant assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement des matières. **(Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules).**

ATTENTION !!! ATTENTION !!! ATTENTION !!!

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres, de même que les **résidus domestiques dangereux**, à l'exception des peintures et des huiles.

DEUX SITES ACCEPTENT LA TERRE ET LES BRANCHES

- | | |
|---|---|
| ▪ Région de Saint-Hyacinthe
1000, rue Lemire à Saint-Hyacinthe
Du lundi au jeudi : 8h00 à 16h15
Vendredi : 8h00 à 12h45
De la mi-avril jusqu'à la fin novembre | ▪ Région d'Acton Vale
À l'extrémité de la rue Bernier à Acton Vale
En tout temps |
|---|---|